

3. Feuille d'informations pour les proches

Chers apparentés

Vous êtes cordialement bienvenus à l'unité des soins intensifs. Afin que le séjour du membre de votre famille soit le meilleur possible, nous aimerions vous donner quelques informations, utiles aussi à vos visites.

Les heures de **visite** à l'unité des soins intensifs sont de **11:00 à 20:00 heures**.

Veillez tenir compte des éléments suivants :

- Il est recommandé de fixer une heure de visite avec les infirmières ou soignants responsables (cela vous évitera d'attendre).
- Sonnez à l'entrée de l'unité des soins intensifs et annoncez-vous.
- Seuls les proches parents (max. 2 personnes en même temps) devraient visiter le patient (la patiente). Les enfants sont aussi les bienvenus. (Les enfants réagissent individuellement aux unités de soins intensifs. Avant votre visite, nous vous conseillons de vous concerter avec le médecin responsable de l'unité.) Selon la situation, la visite doit être limitée à peu de temps.
- Il faut prendre en considération les heures de thérapie fixées (physio- et ergothérapie) car elles font partie intégrante d'une rééducation ciblée et efficace.
- Vidéosurveillance à l'unité des soins intensifs : la surveillance visuelle du patient ou de la patiente via caméras sert à la sécurité du patient ou de la patiente et est obligatoire. La vie privée du patient ou de la patiente est assurée. Les images de la vidéosurveillance ne sont pas enregistrées. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous adresser au personnel soignant.
- Pour obtenir des informations médicales, nous vous prions de bien vouloir contacter le médecin responsable (rendez-vous entre 14 et 15 heures ainsi qu'à tout moment en cas d'urgence). Bien entendu, un entretien avec le médecin pourra également être fixé par le biais de l'équipe soignante.
- Nos heures de repas:

- petit déjeuner	08:00 heures
- déjeuner	12:00 heures
- dîner	18:00 heures
- Nos heures de visite:

- tous les jours	09:00 - 11:00 heures
	16:15 - 17:00 heures
- Désignez une personne à qui parler dans le cercle de la famille (qui doit être informé de la situation ?).
- Vous pouvez nous appeler directement au numéro de téléphone 041/939 55 12 si vous avez des questions (sauf pendant les heures de rapport, à savoir le matin à 6:50 h, à midi à 14:15 h et le soir à 22:00 h ; la durée d'un rapport est de 30 minutes.)
- Les fleurs coupées sont admises à l'unité des soins intensifs mais non pas les fleurs en pot (pour des raisons d'hygiène).

Nous espérons que ces renseignements contribueront à créer une ambiance agréable et des rapports de confiance pendant la durée du séjour de votre parent au sein de notre unité des soins intensifs.

Votre équipe USI